



CAP ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

Non Dispensé des Matières Générales

Le CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie est un diplôme de niveau 3 visé par l'Etat.

Modalités d'accès

Cette formation est accessible aux personnes ayant achevé un niveau de fin de 3e.

Une maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, est indispensable afin de suivre les enseignements et réaliser les travaux demandés dans de bonnes conditions.

L'admission est soumise à l'étude de dossier de candidature ainsi qu'à un entretien préalable permettant de valider l'adéquation du projet du candidat avec la formation.

Selon le parcours antérieur et les acquis du candidat, la formation peut être réalisée sur une durée adaptée, après étude du dossier et validation par l'organisme de formation.

Mode de formation

En initial, en formation continue ou en alternance.

Durée & Rythme de la formation

Variable en fonction de la formule de formation choisie :

Formule	Mode	Durée	Rythme
CAP 2 ans	Initial temps plein	Environ 62 semaines de 35 h (dont 12 semaines consacrées aux PFMP selon le référentiel)	Du lundi au vendredi
CAP 2 ans Alternance	Alternance	910 h de formation en CFA et 2730 h en entreprise	25 % du temps du contrat, soit entre 2 jours et 2,5 jours par semaine
CAP 1 an Adultes	Formation continue temps plein	Environ 32 semaines de 35 h (dont 12 semaines consacrées aux PFMP selon le référentiel)	Du lundi au vendredi
Module de Matières Générales non inclus, mais possible en option.			
CAP 2.0 (FOAD)	Formation continue mixte	Formation à distance, incluant 70 h de formation pratique en centre	Rythme personnel avec suivi individualisé
CAP 3.0 (FOAD)	Formation continue mixte	Formation à distance, incluant 210 h de formation pratique en centre	Une journée par semaine

Objectif de la formation

- Préparation et obtention du CAP Esthétique Cosmétique et Parfumerie

Référentiel d'activités professionnelles CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie

Le ou la titulaire du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(le) qualifié(e) spécialisé(e) en :

- Techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds,
- Techniques de maquillage visage et ongles,
- Conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques,
- Conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques.

Il (elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être.



Emplois concernés

Les emplois pour ces professionnels se situent dans de nombreux secteurs, qui se distinguent par leurs spécificités. Les métiers visés relèvent :

- Soit de l'esthétique et de la cosmétique dans ses dimensions d'innovation, de qualité des soins et dans celles de management et gestion d'instituts ;
- Soit de la production industrielle dans le cadre de la conception, du développement, du contrôle et de l'évaluation de nouveaux produits, techniques et appareils ;
- Soit d'animations commerciales, de sessions de formation pour des marques : produits cosmétiques, matériels et appareils pour l'esthétique.

Son activité consiste à :

- Réaliser des soins esthétiques du visage au décolleté, des mains et des pieds, des maquillages du visage et des ongles, des épilations,
- Accueillir, conseiller le ou la client(e), vendre des produits cosmétiques et de parfumerie, des prestations de services
- Assurer la gestion des rendez-vous, du stock, des encaissements et du suivi clientèle.

Emplois concernés : esthéticien(ne), esthéticien(ne)-vendeur(se), conseiller(ère) de vente de beauté, manucure.

Modalités d'évaluation

Pré-positionnement avant le début de la formation (test d'entrée).

Tout au long de la formation :

Selon tous les modes d'évaluation imposés par les référentiels de certification :

- Evaluations écrites sur support papier
- Evaluations écrites sur support informatique
- Evaluations orales et de compréhension
- Evaluations en ligne écrite sur notre plateforme Net-Yparéo
- Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en trois trimestres avec envoi des trois bulletins trimestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.
- Examen blanc sur le deuxième semestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.
- Passage de l'examen final :
 - Forme globale obligatoire pour les scolaires et les apprentis
 - Forme globale ou progressive (par bloc) selon le choix des candidats de la formation continue

Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :

- Cours théorique, TD, évaluations
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur support papier également
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau ; les formateurs sont équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs.
- Chaque salle de formation pratique est équipée d'écrans plats (diffusion de supports et des tutoriels vidéo) reliés à un PC portable utilisé par le formateur ; les équipements (mobilier, appareils, matériels) sont tels qu'imposés par les référentiels de certification.

Encadrement de l'étudiant

Au niveau pédagogique

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents (carnet de scolarité, ou d'alternance)
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en fin de trimestre par le professeur référent et la responsable pédagogique ; convocation pour un bilan pédagogique si besoin
- Conseil de classe à la fin de chaque trimestre et convocation des étudiant(e)s en difficultés, accompagné(e)s du responsable légal si mineur.

En plus, pour les formules hebdomadaires ou en alternance

- Réunion mensuelle des déléguées en présence de la responsable pédagogique, afin d'assurer un suivi sur l'organisation de la formation et la qualité des formations en étant à l'écoute des étudiant(e)s
- Réunion parents-professeurs annuelle pour permettre la rencontre entre les parents-étudiant(e)s et les formateurs.
-



Au niveau des PFMP¹ :

L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des relations entreprises.

Au niveau de l'alternance :

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi des périodes sont assurés par le responsable des relations entreprises.

Référentiel de certification

PÔLES D'ACTIVITÉS		ACTIVITÉS	
Pôle 1	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	1. A	Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds
		1. B	Réalisation de maquillage du visage
		1. C	Information, conseil et conduite d'une prestation UV
Pôle 2	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	2. A	Réalisation d'une épilation
		2. B	Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils
		2. C	Réalisation de soins des ongles
		2. D	Réalisation de maquillage des ongles
Pôle 3	CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	3. A	Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle
		3. B	Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
		3. C	Suivi et fidélisation de la clientèle
		3. D	Mise en valeur et promotion de produits, de prestations
		3. E	Organisation du planning de rendez-vous
		3. F	Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

¹ ne concerne pas les étudiants inscrits en candidat libre



Définition des épreuves – Règlement d'examen

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES					
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel Pratique et écrite	3 H 45 ⁽²⁾
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	CCF	Ponctuel Pratique et écrite	2 H 30
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	CCF	Ponctuel orale	40 mn
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langue vivante	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel Ecrit et pratique	1H30

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme



Programme de Formation :

Bloc 1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds – soins de beauté et de bien-être

- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques soins esthétiques du visage, des mains et des pieds
- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillages du visage
- ✓ Mettre en œuvre les protocoles de transmission d'information, de conseil et de conduite d'une prestation UV

Bloc 2 – Techniques esthétiques liées aux phanères

- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques d'épilation
- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques de coloration de cils ou de sourcils
- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins des ongles
- ✓ Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

Bloc 3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : relation avec la clientèle et vie de l'institut

- ✓ Accueillir et identifier les attentes, les motivations et les besoins de la clientèle
- ✓ Prendre en charge, suivre et fidéliser la clientèle
- ✓ Conseiller et vendre des prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- ✓ Mettre en valeur et promouvoir les produits et les prestations
- ✓ Organiser un planning de RDV
- ✓ Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

Bloc 4 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique

Français

- ✓ Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer
- ✓ Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire
- ✓ Devenir un lecteur compétent et critique
- ✓ Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

- ✓ Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures
- ✓ Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace
- ✓ Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon les critères donnés
- ✓ Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien

Bloc 5 – Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

- ✓ Rechercher, extraire, organiser l'information
- ✓ Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité
- ✓ Expérimenter
- ✓ Critiquer un résultat, argumenter
- ✓ Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit
- ✓ Argumenter avec précision
- ✓ Mettre en œuvre un protocole expérimental en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques
- ✓ Participer à la conception d'un protocole
- ✓ Rendre compte oralement ou par écrit d'une activité expérimentale
- ✓ Respecter les règles de sécurité

Bloc 6 – Éducation physique et sportive

Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues

- ✓ Réaliser une performance motrice maximale
- ✓ Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains
- ✓ Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
- ✓ Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
- ✓ Respecter les règles de la vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité

Bloc 7 – Langue vivante

Compétence de niveau A2 du CECRL

- ✓ S'exprimer oralement en continu
- ✓ Interagir en langue étrangère
- ✓ Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère



Bloc facultatif – Arts appliqués et cultures artistiques

- ✓ Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique
- ✓ Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine

Indicateurs de résultats :

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue. Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à l'examen
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation
- Le taux de poursuite d'études
- Le taux d'interruption en cours de formation
- La valeur ajoutée de l'établissement

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues des enquêtes de suivi réalisées par l'établissement et des données publiques du dispositif InserJeunes (www.inserjeunes.education.gouv.fr).

Le détail des indicateurs actualisés, leur méthodologie de calcul et leur date de mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement : www.isfec.fr.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Équivalences et passerelles :

- Pas d'équivalence au CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie
- Passerelle possible entre les différentes formules de CAP Esthétique, Cosmétique, Parfumerie

Débouchés et poursuites d'études :

Après l'obtention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie, les titulaires peuvent envisager une insertion professionnelle directe (institut de beauté, spa, parfumerie, parapharmacie, centre spécialisé) ou une poursuite d'études, notamment vers :

- Le Brevet Professionnel (BP) Esthétique Cosmétique Parfumerie
- Le Baccalauréat Professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie (intégration possible en classe de première professionnelle, sous réserve des conditions d'admission)
- Le BTS Métiers de l'Esthétique-Cosmétique-Parfumerie, sous réserve de l'obtention préalable d'un diplôme de niveau 4
-

Modalités et délais d'accès :

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant test de prérequis),
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'apprentissage (employeur, élève, école)

Pour la formation initiale et continue, l'inscription est possible jusqu'à début octobre de l'année en cours.

En apprentissage, une intégration tardive peut être envisagée après le démarrage de la formation, sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage, de l'accord de l'équipe pédagogique et de la capacité du candidat à suivre le parcours dans de bonnes conditions. Une étude personnalisée de la situation est alors réalisée.

Prochaine rentrée scolaire :

Les dates des prochaines rentrées sont consultables sur le site internet de l'établissement : www.isfec.fr

Tarifs

Alternance (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) :

Prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

Formation initiale ou continue :

Les tarifs en vigueur (frais d'inscription, coût de la formation, kit premier équipement) sont consultables sur le site internet de l'établissement : www.isfec.fr

Ils sont précisés dans le contrat de scolarité ou la convention de formation remis avant l'entrée en formation. Possibilité d'échelonnement mensuel.



ISFEC
institut supérieur de formation
esthétique et coiffure



NON À LA
DISCRIMINATION

Toutes nos formations sont
ouvertes aux personnes en
situation de handicap

MAJ Juin 2026 – V2

Accessibilité aux personnes handicapées

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, l'ISFEC s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter la référente handicap :

Séverine Vellinger – svellinger@isfec.fr ou au 03 82 34 05 50.

Les besoins spécifiques font l'objet d'une étude individualisée afin de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les aménagements nécessaires au bon déroulement de la formation et des épreuves de certification.

Code RNCP :

CAP - Esthétique Cosmétique Parfumerie certifié au Répertoire national des certifications professionnelles : **RNCP39030**

Certificateur : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028